

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

15

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

Objet de la délibération :

**SAINTE MAXIME – «
LES CEDRES»
VENTE DE PARCELLE
AU DEPARTEMENT DU
VAR**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Carmen COINTREL,
Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc
LAURIOL

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Dans le cadre de la résidence Les Cèdres, il est apparu que la parcelle cadastrée AC
n°1825 appartient à l'Office.

Or dans les faits, ladite parcelle forme partie du rond-point situé sur la Route
Départementale n°25 laquelle est propriété du Département du Var.

Aux termes d'un acte d'échange en date des 12 et 13/11/1997 concernant une
partie de l'assiette foncière de notre résidence, il avait été stipulé que la parcelle AC
n°1825 devait faire l'objet d'une cession ultérieure au Département du Var.

Ladite cession n'est jamais intervenue, il convient donc de régulariser cette vente.

Cette vente interviendra à l'euro symbolique.

La parcelle objet de la cession est la suivante :

Commune : SAINTE MAXIME

Section : AC

Numéro : 1825

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- La vente de la parcelle au Département du Var à l'euro symbolique.
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI